

# Objectifs et moyens

Les activités proposées au sein du Dispositif Relais s'articulent autour d'un projet commun intitulé « Ouvrir la voix/la voie ».

Il s'agit d'offrir la possibilité à chaque élève de bénéficier d'une pédagogie différenciée et d'un parcours individualisé lui permettant de renforcer les compétences du socle commun tout en favorisant l'expression individuelle, le dialogue et la coopération afin d'ouvrir de nouvelles perspectives.

Il s'agit de :

- Permettre à l'élève de s'accorder un temps de réflexion et construire avec lui un parcours de réussite individualisé lui permettant de réintégrer son collège ou un cursus de formation adaptée.
- Trouver des espaces d'expression et d'écoute pour mieux se connaître, découvrir son potentiel, développer son individualité et la confiance en soi, prendre sa place.
- Amorcer une dynamique de changement : réfléchir aux causes de ses difficultés, trouver une solution pour les surmonter, comprendre que l'on est responsable et acteur du changement, apprendre à se fixer des objectifs et développer son autonomie pour les réaliser.
- Parvenir à se situer et réfléchir à son rôle dans la société (éducation à la citoyenneté, orientation,...).

Une équipe de professionnels s'engage à accueillir et accompagner chaque élève pour l'aider à réaliser ses objectifs :

- Le Principal du Collège Albert Camus : M. STUDER ;
- La coordonnatrice : Mme PECHINE ;
- L'assistant d'éducation ;
- L'éducateur PJJ ;
- Les enseignants ;
- L'assistante sociale ;
- La psychologue de l'Education Nationale ;
- L'infirmière ;
- Les intervenants sportifs, culturels et des intervenants issus du milieu associatif (CICS, ANPAA 25, Maison de l'Europe).



## Pour en savoir plus

Texte de référence : circulaire n° 2014-037 du 28-03-2014, parue au Bulletin officiel de l'Éducation nationale n° 14 du 3 avril 2014 MEN DGESCO B3-2  
<http://education.gouv.fr/bo/2014>



# Dispositif Relais de Besançon

« Ouvrir la voix/la voie »

[classe-relais.clg.camus.besancon@ac-besancon.fr](mailto:classe-relais.clg.camus.besancon@ac-besancon.fr)

Collège Albert CAMUS  
100 rue de Vesoul  
25000 BESANÇON

Fax: **03.81.53.34.75**

académie  
Besançon



Ville de  
Besançon

Le Doubs  
CONSEIL GÉNÉRAL



# Implantation

Le Dispositif Relais de Besançon est rattaché au collège Albert Camus.

Le projet du Dispositif Relais du collège A. Camus de Besançon s'adresse à des élèves allant de la classe de 5<sup>e</sup> à celle de la 3<sup>e</sup> et qui sont recrutés sur le bassin du grand Besançon. Seize collèges sont liés au dispositif.



# Pour quels élèves ?

Ce sont pour la plupart des élèves entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire ou d'évitement des cours pouvant se traduire par :

- des absences répétées, perlées ou massives, et/ou des retards systématiques

- des élèves ayant déjà bénéficié de toutes les mesures d'aide et de soutien existant dans leur établissement d'origine.
- une attitude d'opposition vis-a-vis des adultes et de la règle, un refus de dialogue
- un isolement ou un repli sur soi, une attitude passive et une forte démotivation
- une tendance à se dévaloriser, un manque de confiance en soi ou une difficulté à trouver du sens et une orientation

Le niveau scolaire n'est pas un critère même si certains élèves se sentent en échec ou souffrent d'un retard scolaire.

# Les partenariats

- L'accueil en Dispositif Relais nécessite un travail de partenariat entre l'équipe éducative du Dispositif Relais, l'élève, l'établissement d'origine et la famille. **Cette coopération est une composante essentielle au bon fonctionnement de la prise en charge.**
- Un éducateur PJJ (Protection Judiciaire de la Jeunesse) est également présent sur le Dispositif pour accompagner le jeune, les familles et d'autres services éducatifs.
- Les collectivités territoriales telles que le Conseil Départemental ou la Ville de Besançon sont elles aussi partenaires du Dispositif.

# Quelle prise en charge ?

L'**adhésion de l'élève et de sa famille** est le critère fondamental de demande d'admission. Un dossier est alors constitué et soumis à une commission avant chaque session. Le Dispositif Relais peut accueillir jusqu'à 12 élèves par session de 9 semaines.

Chaque élève a un **emploi du temps individualisé** partagé entre la classe relais et l'établissement d'origine. Il est rappelé que tout adolescent inscrit en Dispositif Relais demeure sous **statut scolaire**. Un accompagnement en « Suivi Sur Site » peut être également proposé.

Un lien étroit entre le référent de l'établissement d'origine et le Dispositif Relais est nécessaire afin d'assurer la qualité du suivi de l'élève admis et la continuité à son retour dans l'établissement.

